

ACCES AUX MONUMENTS DANS LE CADRE DU CONTRAT D'INTEGRATION

Le partenariat entre le CMN, le ministère de l'intérieur et l'OFII vise à faciliter l'appropriation par les signataires du CIR du patrimoine monumental de France et de la langue française.

Venue individuelle après la formation :

Tous les signataires du CIR se voient remettre, à l'issue de la formation suivie, **un bon valable un an**, pour accéder gratuitement avec la personne de leur choix à un monument du réseau du CMN. Ce bon est nominatif, et valable pour une entrée simple dans un monument au choix. Le bon accompagnateur est lui aussi valable pour une entrée simple gratuite et doit être utilisé en même temps.

Les sites possibles en Occitanie



CHATEAU ET REMPARTS DE LA CITE DE
CARCASSONNE

11000 CARCASSONNE

Aude



TOURS ET REMPARTS D'AIGUE MORTES

30220 AIGUES MORTES

Gard



FORT SAINT ANDRE
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Gard



SITE ARCHEOLOGIQUE ET MUSEE
D'ENSERUNE

34440 NISSAN LEZ ENSERUE

Hérault



FORTERESSE DE SALSES

66600 SALSES

P.O



SITE ARCHEOLOGIQUE ET MUSEE DE
MONTMAURIN

31350 MONTMAURIN

Haute
Garonne



CHATEAU DE GRAMONT

82120 GRAMONT

Tarn et
Garonne



ABBAYE DE BEAULIEU EN ROUERGUE

82230 GINALS

Tarn et
Garonne



CHATEAU DE CASTELNAU -BRETENOUX

46130 PRUDOMAT

Lot



CHATEAU D'ASSIER

46320 ASSIER

Lot



CHATEAU DE MONTAL

46400 SAINT JEAN LESPINASSE

Lot